

## CARTE NATIONALE D'IDENTITE

### Renseignements pratiques

Le demandeur doit être présent lors de la dépose du dossier.

#### **Porter les originaux des pièces suivantes :**

- Carte Nationale d'Identité ou document officiel avec photo,
- 2 Photographies d'identité (6 mois),
- Justificatif de domicile (- 3 mois) : facture eau, électricité, téléphone, taxe foncière ou d'habitation,

#### **☞ Si personne hébergée joindre :**

- Justificatif de domicile de la personne qui héberge,
  - Attestation manuscrite de la personne qui héberge,
  - Carte d'identité de la personne qui héberge.
- Copie intégrale de l'acte de naissance,

#### **En cas de perte :**

- Déclaration de perte
- Timbre fiscal à 25 €

#### **Pour les enfants mineurs :**

- Joindre pièce d'identité des 2 parents,
- Livret de famille,
- Si personnes divorcées ; jugement du Tribunal.

#### **Si nécessaire :**

- Acte de décès du conjoint (si indication veuve demandée)
- Justificatif de votre nationalité si vous êtes né(e) à l'étranger ou né(e) de parents nés à l'étranger  
Certificat de nationalité ou décret de naturalisation ou déclaration de nationalité.